

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : ÉLECTION DES MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) (5.3)

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 31

Nombre de conseillers votants : 32

Date de convocation du Conseil : **16 mars 2026**

Date d'affichage de la convocation : **16 mars 2026**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames GILLET, ZELLER, COURT, GIET et Messieurs PELLÉ, VENARRE, DESAY, CRUYENNINCK, REI (adjoints), Mesdames LUZZI, CETTIER, VANEL-NORMANDIN, BOUILLLOT, PONTILLE, VUILLIOT, GERVIÉ, PELLETIER, DE PANFILIS, GAYET-CHICHIGNOUD et Messieurs LEVITRE, MORENO, ROBBEZ, CADOUX, SIGAUD, LOUHACHI, VAN VAEREMBERG, PUGNET, GALOYER, BOCQUET, FILLION (conseillers).

Pouvoirs :

Mme ASSENARE donne pouvoir à Mme COURT,
Mme COSSARD donne pouvoir à M. CRUYENNINCK.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Martine LUZZI.

Le conseil municipal,

VU les articles R.123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT que le nombre de membres désignés par le conseil municipal pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS a été fixé à 8,

CONSIDÉRANT que les membres élus du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,

CONSIDÉRANT que chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète, et que les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste,

CONSIDÉRANT qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir,

CONSIDÉRANT que si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient,

CONSIDÉRANT que le vote a eu lieu à bulletins secrets,

SONT CANDIDATS (EN LISTE UNIQUE)

Liste Gex Avenir 2026 :

- Véronique GILLET
- Virginie ZELLER
- Dominique COURT
- Jacques LEVITRE
- Martine LUZZI
- Benoit CRUYPENINCK
- Bertrand PUGNET
- Céline BOUILLOT (en réserve)
- Odile CETTIER (en réserve)
- Daniel ROBBEZ (en réserve)

Liste Mieux vivre à Gex :

- Susanna DE PANFILIS
- Vincent BOCQUET (en réserve)

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 31

Nombre de conseillers votants : 32 (Monsieur DUNAND n'a pas pris part au vote).

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 32

SUFFRAGES OBTENUS :

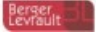
- **Liste unique Gex Avenir 2026 et Mieux vivre à Gex** : 32 voix

La liste « Gex Avenir 2026 » aura 7 sièges de titulaires et 3 sièges « en réserve ».

La liste « Mieux vivre à Gex » aura 1 siège de titulaire et 1 siège « en réserve ».

Mesdames GILLET, ZELLER, COURT, LUZZI, Messieurs LEVITRE, CRUYPENINCK, PUGNET et Madame DE PANFILIS sont élus membres titulaires du conseil d'administration du CCAS.

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 001-210101739-20260323-2026_047_DEL-DE



La secrétaire de séance,
Martine LUZZI



Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 23 mars 2026.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 24 mars 2026 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 24 mars 2026.